

COMMUNE LE PERRÉON

DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
CANTON DE GLEIZE



CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le dix-huit juin, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, le douze juin, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Andrée CHOPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Présents : Marie-Andrée CHOPIN, Pascale MEUNIER, Robert EMMETIÈRE, Laurence BERERD, Guy REZIG, Olga BONNIER CROSO, Christèle DEL CAMPO, Cédric SÉDILLEAU, Émilie CHASSAGNE, Christina POLIDORI, Yannick JACQUET, Valentin CHASSAGNE, Donatien VERMOREL, Karine LACROIX, Jérémy GIROUD, Michael SAINT-ANDRÉ

Absents excusés : Jean-Noël FAVROT, Sandra BAILLY, Étienne DESCOMBES,

Absents :

Procuration : Robert EMMETIERE, Marie-Andrée CHOPIN, Yannick JACQUET

Nombre de votant : 19

Secrétaire de séance désignée en application de l'article L. 2121-15 du CGCT : Émilie CHASSAGNE

Mme le Maire déclare la séance ouverte à 19H04

À L'ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 mai 2026 est approuvé à l'unanimité des présents avec les précisions suivantes :

Mme LACROIX demande que soit retranscrit à la partie 4. de la section I- DÉLIBÉRATIONS :

« Mme LACROIX souhaite que, dès l'année prochaine, la commission puisse examiner en amont les dossiers de demande de subvention des associations. Ainsi, les conseillers disposeront des éléments nécessaires pour statuer sur l'attribution des subventions sollicitées. Cette démarche permettra de gagner en objectivité et en équité. »

I- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

1. FINANCES ET APPELS D'OFFRES

Madame le Maire informe que la commission Appels d'offres doit se réunir rapidement afin d'étudier les offres déposées dans le cadre de la consultation des entreprises pour les travaux du clocher de l'église, après analyse du maître d'œuvre, et sélectionner, le cas échéant, le candidat retenu. Mme le Maire fixe la réunion le 19 juin.

Une réunion de la commission Finances sera programmée durant la première quinzaine de juillet pour l'examen des tarifs publics et le bilan comptable du 1er semestre.

Elle fait ensuite état des nombreuses interventions techniques récentes qui entraînent des frais importants pour la commune :

- Réparation de la climatisation de la mairie pour un montant de 4 096€ TTC ;
- Réparation de l'ascenseur de la mairie en cours. L'équipement est hors service depuis presque 3 semaines. L'entreprise qui assure la maintenance est en attente d'une pièce. Montant des travaux 2 312€ TTC ;
- Réparation de la tondeuse pour 380€ TTC ;
- La chambre froide de la salle polyvalente est en panne : batterie hors service, un devis de 1 792€ TTC a été reçu. Toutefois, Mme le Maire a fait appel à un professionnel pour avoir un second avis. L'équipement est qualifié de mauvaise qualité, un remplacement complet du bloc froid est envisagé. Un délai de 15 jours

après signature du devis est nécessaire pour la réception des pièces. En attendant, les agents ont installé un réfrigérateur provisoire pour limiter la gêne des locataires.

- L'Installation des stores à la mairie et à la maison des associations a été réalisée pour un montant total de 2 690 TTC ;
- Le portail de l'entrée du cimetière a été repeint ;
- Les travaux de réfection du sol de sport de la salle polyvalente sont achevés. Le marquage des terrains sera réalisé le 19 ou 22 juin au plus tard. La réception des travaux est fixée au **22 juin à 12h**.

Mme DEL CAMPO signale une forte odeur de colle dans la salle polyvalente et la nécessité d'améliorer la ventilation pour rouvrir la salle dans de bonnes conditions.

2. BATIMENTS, MATÉRIEL ET VÉHICULES

Eglise : Mme le Maire a pu retrouver une personne de la famille de M. Henri DURIEU, donateur de la croix. Cette personne sera présente à l'inauguration qui sera organisée à l'issue de la rénovation.

La collecte de dons est officiellement ouverte. Toute personne peut se rendre sur le site de la Fondation du Patrimoine et rechercher le projet de rénovation du clocher de l'église pour faire un don.

Un architecte conseil va être missionné par la Fondation du Patrimoine pour suivre les travaux.

Le marché hebdomadaire pourra se faire sur la place Pierre Michaud dès le 25 juin et durant toute la durée des travaux de rénovation du clocher. Le compteur électrique a été augmenté à cet effet.

Changement de fournisseur d'énergie dans le cadre du groupement de commande du SYDER. La commune passe chez ENGIE dès le 1^{er} juillet 2026. Une économie annuelle de 3 000€ est estimée par les élus.

3. URBANISME, ENVIRONNEMENT, VOIRIE ET SENTIERS

DP, M. Corentin DOMENGET, installation photovoltaïque, 533 chemin Vers le Bois,

DP, Mme Chrystelle SARKISSIAN, installation d'un abri de jardin, 311 route de la Cochère.

Mme le Maire a participé à la journée de visite avec le CAUE et la DDT le 16 juin. Le thème étant le réaménagement paysager des centres-bourg.

La première réunion de voirie à la CAVBS aura lieu le 23 juin.

La campagne de fauchage et de curage est désormais pratiquement achevée sur l'ensemble du territoire communal. Il reste toutefois quelques sections à traiter en agglomération. Le fauchage de la parcelle communale ainsi que le débroussaillage de la parcelle de la Cadole Bertillier vont être également réalisés.

Mme LACROIX signale que le curage et le fauchage n'ont pas été réalisés sur toute la voirie communale et notamment à la Sablière.

Concernant la signalisation horizontale et verticale, la commune recevra prochainement un devis de l'entreprise SOLMARK pour un ensemble d'interventions réparties sur plusieurs secteurs. Les besoins recensés sont les suivants :

- Dans le secteur de Chante-Perdrix, la réfection du marquage au sol est nécessaire, notamment pour les STOP, Cédez-le-passage et les zones 30 km/h.
- Rue des Sports, il est prévu d'installer un panneau *Cédez le passage* complété d'un panneau *Priorité piétons*, ainsi que de reprendre les marquages existants.
- Rue de Louveigné, un marquage 30 km/h dans les deux sens doit être réalisé, accompagné d'un panneau de plus grande dimension. La création d'un passage piéton en amont de l'impasse des Loges est également envisagée.
- Un panneau d'interdiction de tourner est à installer rue Pillet.
- La sortie de la place de l'Église nécessite la réfection du marquage STOP, ainsi que les zigzags de l'arrêt de bus.
- Un passage piéton doit être créé pour traverser la rue du Commerce, en complément du passage piéton existant entre les trottoirs. La haie située avant la pharmacie devra être coupée sur 1,50 m pour améliorer la visibilité. Un second passage piéton est à prévoir en face de l'entrée de l'aire de loisirs.
- Au carrefour Boulevard Tachon Paquet / Boulevard Crozet Mansard, une ligne blanche est à tracer pour sécuriser le transfert des élèves entre l'école primaire et l'école maternelle. Le panneau *Cédez le passage* doit être remplacé.
- Route du Trève, une ligne blanche doit être prolongée jusqu'au n°172 et le panneau *Priorité à droite* doit remplacer l'actuel panneau *Louis-Noël*.
- Enfin, dans le secteur de La Creuse, la mise en place d'une zone 30 km/h dans les deux sens est prévue. L'ensemble de ces interventions vise à renforcer la sécurité des usagers, améliorer la lisibilité de la signalisation et harmoniser les cheminements piétons sur la commune.

Le cheminement des enfants entre l'école élémentaire et l'école maternelle est en réflexion pour éviter les traversées de voirie.

4. EMPLOYÉS COMMUNAUX

La fin d'année scolaire est marquée par de nombreuses absences, rendant la gestion des remplacements complexe.

Les agents Jordane et Julien ont obtenu leur habilitation électrique.

Nathalie a demandé sa mise à la retraite au 1er octobre. Dans le cadre du recrutement pour remplacer l'agent, un tuilage de trois mois est souhaité, donc un poste à pourvoir dès le 1^{er} juillet. De nombreux CV ont été reçus mais peu correspondent au profil recherché.

Fermetures estivales des services :

- Mairie : du 17 au 22 août ;
- Agence postale : du 6 au 22 août ;
- Médiathèque : du 10 au 22 août.

5. SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE, CANTINE ET PETITE ENFANCE

La visite de la classe de CM1-CM2 à la mairie a eu lieu le 18 juin.

Le conseil d'école se tiendra le lundi 22 juin à 18h.

Un bilan de l'aide aux devoirs, service proposé depuis 2 ans à la garderie périscolaire, sera réalisé par Mme FAVROT.

Le restaurant scolaire souhaite regrouper tous les enfants, y compris les maternelles, pour le pique-nique de fin d'année du 3 juillet au stade. Des élus seront présents pour aider.

Les inscriptions pour la rentrée s'élèvent à 36 maternelles et 83 élémentaires, soit 20 enfants de moins qu'à la rentrée 2025.

Un bilan des services périscolaires 2025-2026 sera présenté au prochain Conseil Municipal.

Les élus constatent une multiplication des sorties scolaires depuis mai, sans information suffisante en amont pour organiser le personnel.

6. INFORMATION, COMMUNICATION

La commission s'est réunie le 8 juin. Une charte de la communication a été rédigée et est annexée au présent procès-verbal. Elle rappelle que les publications doivent servir l'intérêt collectif et refléter la communication institutionnelle de la commune.

Le devis de 450 € (hors impression) pour le prochain *Écho des Cadolles* a été validé.

Un article sera consacré aux travaux du clocher.

Le site internet actuel devenant obsolète, le nouveau site devrait être mis en service fin juillet.

Une communication renforcée sera menée pour l'appel aux dons du clocher afin de faciliter l'accès à la page dédiée de la Fondation du Patrimoine.

7. CULTURE, MÉDIATHÈQUE, TOURISME, PATRIMOINE

Plusieurs animations prévues :

- Cercle de lecture le samedi 20 juin sur l'IA,
- l'heure du conte le 24 juin pour les 5/9 ans,
- Le conte des robots le 22 juillet

Nadia et 1 bénévole de la médiathèque ont suivi la formation « Pourquoi et comment lire aux tout-petits ».

Des conseils sont sollicités pour la réparation de la nouvelle Cadole de la commune.

Les élus pensent installer la statuette offerte par les jumelés à la Madone.

8. VIE ASSOCIATIVE, FÊTES ET CÉRÉMONIES

Le forum des associations a nécessité une organisation importante pour un résultat jugé mitigé, avec peu de visiteurs. Les associations s'interrogent sur la pertinence de reconduire l'événement l'année prochaine.

Programme de la Vogue :

- Vendredi : descente aux flambeaux, feu d'artifice ;
- Samedi : vente de grenouilles de la 9, bal des jeunes en plein air au stade ;
- Dimanche : vin d'honneur.

Pour le 14 juillet, Madame le Maire sollicite la présence des élus à la cérémonie.

Événements du 27 juin : AG du Basket, concert des Hameaux, Nuit des Rosées.

9. FLEURISEMENT, ILLUMINATIONS

Une corvée de nettoyage est programmée le mardi 30 juin.

10. ÉQUIPE D'INTERVENTION

L'équipe s'est réunie le 1^{er} juin pour faire le point sur la capacité des élus à intervenir en cas d'événement sur la commune. Un exemplaire de PCS (Plan Communal de Sauvegarde) doit être transmis à la CAVBS pour intégrer les éléments nécessaires à la rédaction du PICS (Plan InterCommunal de Sauvegarde) qui doit être finalisé en novembre. Une rencontre à ce sujet avec les référents élus et techniques de chaque commune aura lieu à la CAVBS le 7 juillet prochain.

10.1 - NUISIBLES

Un point est fait sur le piégeage des frelons asiatiques :

- 22 pièges distribués en 2025 ;
- 39 pièges distribués en 2026 ;
- 25 familles participantes ;
- 549 frelons piégés, principalement route du Trève, route de la Creuse et chemin du Nesme.

Mme CROSO remercie les participants et encourage la poursuite de la campagne en 2027. Une communication sera faite à ce sujet.

10.2 - INCENDIE

Une date de rencontre va être fixée avec le Capitaine DE VERMONT, le Chef du CIS Belleville et les élus pour un bilan opérationnel.

II- INFORMATIONS DES EPCI

1. CAVBS :

Plusieurs élus ont participé aux réunions thématiques.

→ M. JACQUET a suivi la commission « économie, commerces et tourisme ».

Données présentées :

- 11 800 établissements actifs sur le territoire ;
- Projet Beuparc à Arnas : 105 000m² de surface développée dont 67 500m² d'activité industrielle, 23 000m² dans le secteur tertiaire et services, 14 500m² dédiés à l'habitat
- Tourisme : 1 270 hébergements.

La CAVBS apporte une aide aux créateurs d'entreprises.

→ La commission Services à la population a présenté les volets petite enfance, sport, funéraire (création d'un second four, de parkings, et d'un salon), ainsi qu'un focus sur les musées.

→ Installation de la commission Eau, assainissement collectif et non collectif, eau potable, GEMAPI.

Toutes les commissions thématiques se réunissent en amont de chaque conseil communautaire.

2. SYDER :

Approbation des comptes le 18 juin.

Le programme de démarche performentielle qui comprenait entre autres le passage au LED de l'éclairage public est terminé pour le moment. Une réflexion était justement à l'étude sur ce sujet pour la commune. Les élus espèrent que le programme sera relancé dans un avenir proche.

III- INFORMATIONS DIVERSES

- Une formation sur la prise de parole en public est proposée aux élus par l'AMF. Cette formation se déroulera le 25 juin dans les locaux de la mairie.
- Rencontre de l'AMF avec les élus du territoire le 9 juillet à l'Escale à Arnas.
- AG de la Mission Locale le 3 juillet.
- 11 et 12 juillet : événement FIBOIS au col de la Casse Froide (fête de la forêt et du bois).
- AG de la résidence Dubure le 2 juillet.
- Réunion du bureau du CCAS le 4 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H52

Mme le Maire fixe la prochaine date de réunion du Conseil Municipal le 16 juillet 2026 à 19H

Le Maire,
Marie-Andrée CHOPIN



Secrétaire de séance,
Émilie CHASSAGNE

CHARTRE DE COMMUNICATION DE LA COMMUNE DE LE PERREON

1. Objectifs de la communication municipale

La communication de la commune vise à :

- informer de manière claire, fiable et régulière ;
- valoriser les actions municipales et la vie locale ;
- renforcer le lien entre la mairie, les habitants et les acteurs du territoire ;
- garantir une communication neutre, respectueuse et conforme aux obligations légales.

2. Principes généraux

- **Neutralité et objectivité** : les contenus doivent être factuels, non partisans et exempts de promotion personnelle.
- **Cohérence** : les messages diffusés sur les différents supports doivent être harmonisés.
- **Accessibilité** : privilégier un langage simple, lisible et compréhensible par tous.
- **Réactivité** : les informations importantes doivent être relayées rapidement sur les supports adaptés.
- **Protection des données** : respect du RGPD et des droits à l'image.

3. Gouvernance et validation

- L'Adjointe déléguée à la communication et la Secrétaire générale coordonnent la communication municipale et valide les contenus avant diffusion.
- Le **Maire** valide les messages institutionnels sensibles (crises, sécurité, décisions majeures).
- Les élus référents ou commissions peuvent proposer des contenus, mais la validation finale reste administrative et sous la responsabilité de l'Adjointe déléguée à la communication.
- Les associations peuvent transmettre des informations, publiées selon la ligne éditoriale et les disponibilités.

4. Supports de communication et usages

4.1 Bulletin municipal annuel

- Support principal d'information institutionnelle.
- Contenus : bilan annuel, projets, finances, vie associative, portraits, dossiers thématiques.
- Ton : institutionnel, synthétique, pédagogique.
- Validation : commission « Information, communication », Secrétaire générale et Maire.
- Distribution : boîtes aux lettres.

4.2 L'Écho des Cadoles (2 numéros/an)

- Support court, informatif et convivial.
- Contenus : actualités rapides, dates clés, travaux, infos pratiques, programme des associations et des amicales.
- Ton : dynamique, accessible.
- Validation : commission « Information, communication », Secrétaire générale et Maire.
- Distribution : boîtes aux lettres.

4.3 Site internet

- Support de référence pour l'information officielle et durable.
- Contenus : démarches, documents, comptes rendus, actualités, agenda, alertes.
- Mise à jour : au fil de l'eau.
- Ton : neutre, institutionnel.
- Règles : aucune publication sans source fiable ou validation interne.

4.4 Page Facebook

- Support de proximité et d'instantanéité.
- Contenus : annonces rapides, événements, photos, alertes, valorisation de la vie locale.
- Ton : chaleureux mais institutionnel.
- Commentaires : modération selon une charte dédiée (respect, pas de politique partisane, pas d'attaques personnelles).
- Pas de débats politiques, pas de prises de position personnelles d'élus.

4.5 Panneau Pocket

- Support d'alerte et d'information courte.
- Contenus : coupures d'eau/électricité, travaux, circulation, dates clés, urgences, affiches des événements associatifs
- Ton : très concis.
- Pas de contenus politiques ou promotionnels.

4.6 Panneau lumineux

- Messages courts (max 2–3 lignes).
- Contenus : événements, informations pratiques, alertes.
- Pas de messages personnels, commerciaux ou politiques.

5. Règles éditoriales

- **Orthographe et clarté** : relecture systématique.
- **Photos** : privilégier les images valorisantes, éviter les mineurs identifiables sans autorisation.
- **Logos** : utiliser la charte graphique de la commune (à annexer si existante).
- **Mentions obligatoires** : partenaires, financeurs, logos institutionnels (ex. Région, Département, Europe).

6. Communication en période préélectorale

Conformément au Code électoral :

- arrêt de toute communication valorisant l'action municipale ;
- maintien uniquement des informations strictement nécessaires à la gestion courante ;
- neutralité renforcée sur tous les supports ;
- pas de photos mettant en avant des élus.

7. Relations avec les associations et partenaires

- Les associations peuvent transmettre des informations pour publication, sous réserve :
 - de respecter la neutralité politique et religieuse ;
 - de fournir des contenus vérifiés et datés ;
 - de respecter les délais de bouclage.
- Les événements organisés par les associations et les amicales ne font pas l'objet d'une diffusion systématique sur l'ensemble des supports de communication municipaux.
- Les associations et les amicales disposent d'un accès à l'agenda du site internet communal pour annoncer leurs manifestations. Les publications sont soumises à validation préalable de la mairie.
- La commune assure la diffusion d'un événement sur l'ensemble de ses supports de communication lorsque :
 - elle est organisatrice ou partenaire de l'événement ;
 - l'événement présente un intérêt général pour l'ensemble de la population.
- Selon la nature de l'événement et l'intérêt communal identifié, la mairie détermine les supports de communication mobilisés (bulletin municipal, Écho des Cadoles, site internet, Facebook, Panneau Pocket, panneau lumineux).
- La commune se réserve le droit de reformuler ou de refuser une publication.

8. Gestion des situations sensibles ou de crise

- La communication est centralisée par la Secrétaire générale et le Maire.
- Les messages doivent être factuels, prudents et validés avant diffusion.
- Les supports prioritaires : Panneau Pocket, Facebook, site internet.

9. Mise à jour de la charte

La charte peut être révisée à tout moment pour intégrer :

- l'évolution des outils,
- les besoins de la commune,
- les obligations réglementaires.